Elections communales 2018

Programme "Enseignement"



ECOLO JODOIGNE jodoigne.ecolo.be



ECOLES / ENSEIGNEMENT



L'éducation et l'enseignement sont au cœur de notre projet de transition de la société.

Un enseignement inclusif

Nous organiserons l'enseignement communal dans le cadre d'un <u>enseignement inclusif</u>. Il y a lieu de mettre en œuvre des dispositifs qui suppriment ou réduisent les barrières matérielles, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées par les élèves. Notamment ceux liés aux besoins spécifiques, et prenant ainsi en compte leurs difficultés d'apprentissages et/ou leurs différences (physiques, intellectuelles, sociales, de genre, ...).

L'école maternelle est une étape cruciale. C'est là que se joue en grande partie la naissance de la confiance en soi et du sentiment d'auto-efficacité et le développement social des enfants venant d'environnements socioculturels et socio-économiques très différents. Il y a donc lieu d'être particulièrement attentif au développement du sentiment d'auto-efficacité chez chaque enfant, à favoriser l'apprentissage du vivre-ensemble en organisant alternativement des activités au sein desquelles les interactions et solidarités entre enfants du même âge et entre enfants d'âges différents peuvent s'exprimer.

De même il est fondamental d'apporter un soutien adéquat aux enfants dans le développement de leurs compétences langagières.

Des écoles actives

Nous donnerons les moyens à l'enseignement communal maternel et primaire pour <u>développer des écoles actives</u>, <u>pratiquant une pédagogie active</u> <u>constructiviste</u>, sur base des pédagogies Freinet et Montessori, par exemple.

On sait combien le système scolaire est souvent inefficace, principalement pour les enfants de familles modestes. Il reproduit les inégalités sociales, voire les amplifie. Un enseignement de type "frontal" ne permet pas à tous les enfants d'acquérir correctement les savoirs, savoir-faire et savoir-être prévus par les socles de compétences.

Afin de <u>lutter contre l'échec scolaire</u>, un enseignement inclusif doit mettre en places des pratiques pédagogiques adaptées et reconnues pour leur efficacité. Comme les pédagogies "actives" (qui mettent les élèves en action). Celles-ci permettent à l'élève d'être acteur de ses apprentissages et de construire ses propres savoirs et les savoirs communs, au travers de démarches et de projets autonomes et/ou collectifs, en pratiquant la coopération, le tutorat et la pédagogie institutionnelle, notamment.

Un enseignement qui refuse l'échec scolaire.

Nous instaurerons le <u>refus de l'échec scolaire</u>. Une école inclusive adhère pleinement au principe d'éducabilité : Tou.te.s les élèves sont capables ! En accueillant un enfant, chaque école doit prendre à son égard l'engagement et la responsabilité de le mener à l'émancipation dans la société.

Dès lors, une école maternelle et primaire inclusive vise la réussite de tou.te.s (= l'égalité dans les acquis de base), ce qui, par ailleurs, est le rôle fondamental de l'Ecole.

Plutôt que de mettre les jeunes en compétition et de pratiquer la sélection (redoublement, orientations, ...) par des évaluations chiffrées, <u>l'école inclusive a pour vocation de ne laisser personne en chemin</u> et de permettre à toutes les élèves d'acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être en fin de sixième année primaire.

C'est possible grâce à la pratique de l'évaluation formative, aux pédagogies actives mais également par la mise en place de la différenciation et d'aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques.

Un enseignement inclusif est un enseignement qui se fait à l'école.

La classe est le seul lieu des apprentissages. Les "devoirs" sont faits en classe. Ils ne sont pas rapportés à la maison et mis à charge des parents qui n'ont pas toujours le temps, les connaissances, les moyens humains et matériels d'aider leurs enfants.

La famille est le lieu d'autres apprentissages : sociaux et culturels : danse, sport, académie de musique, jeux, temps libres, repos, mouvements de jeunesse, ... mais aussi vie de famille. Ce temps familial doit être respecté par l'école qui se concentre, elle, sur ses objectifs généraux tels qu'ils sont définis par l'article 6 du Décret Missions.

Un temps extrascolaire mis à profit pour le développement des enfants

<u>Le temps extrascolaire</u> n'est pas du temps perdu, et <u>ne peut plus être une</u> simple "garderie".

Ce n'est pas non plus un moment encore réservé à l'école (devoirs, leçons, travaux de recherches, ...), mais un espace de temps que l'on consacre à la fois à soi-même et aux autres. Il y a donc lieu de mettre dans les écoles, avant et après le temps scolaire, un accueil adapté et de qualité assurant bien-être et épanouissement à l'enfant hors du temps scolaire ou familial.

Cela comprend des activités autonomes encadrées, ainsi que des activités éducatives, culturelles et sportives.

Des parents partenaires de l'école

<u>Les parents sont des partenaires.</u> Une école inclusive est aussi une école "Parents admis". Les parents et les personnes responsables des élèves doivent être représentés dans un "comité communal de pilotage de l'école inclusive" ainsi qu'au conseil de participation. Ceci afin qu'ils puissent :

- s'impliquer, sur invitation de l'équipe éducative, dans certaines activités de l'école (intervention et collaboration dans des cours, témoignage, montage et encadrement d'un projet, orientation des jeunes...)
- participer, comme les élèves, aux conseils de classe qui font le point sur le parcours de leurs enfants
- être invités régulièrement dans l'école à participer à des temps d'accueil (petit déjeuner, activités récréatives, tables de discussion...)
- collaborer à l'organisation du temps extrascolaire

Une école ouverte sur la commune.

En dehors du temps scolaire, nos écoles doivent être ouvertes à la population et aux associations.

En l'absence de maison de quartier/des jeunes ou en complément de celles-ci, elles doivent être des lieux d'accueil, d'échanges et d'éducation permanente au sein de nos villages et quartiers.

Des lieux permettant aux élèves de découvrir nos réalités locales et de s'ouvrir sur le monde en favorisant la participation des associations locales et extra-locales à des activités scolaires.

Les locaux multifonctions (réfectoires, salles de gymnastique, ...), les cours de récréation, les salles de sport sont des lieux sécurisés. Ils doivent pouvoir bénéficier aux familles, aux mouvements de jeunesse, aux associations, en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Nos propositions transversales

Nous mettrons en place des <u>politiques de sensibilisation</u> des plus jeunes aux thématiques liées à la transition écologique (tri, zéro déchet, défi mobilité, économie énergie...).

Nous veillerons à <u>anticiper la croissance démographique</u> lors de la rénovation des écoles communales

Nous proposerons <u>une soupe gratuite locale et bio par jour</u> aux enfants des écoles communales

Nous proposerons une <u>alimentation de qualité dans les cantines scolaires</u> en privilégiant les circuits courts, les fruits et légumes de saison et en donnant priorité au bio.